

paysages

Le paysage rétais puise son originalité et sa richesse dans le contraste permanent des vastes espaces naturels ouverts avec les sites bâtis regroupés et clos, où la végétation domestique des jardins irrigue les tissus des constructions.

L'urbanisme se doit de respecter cette netteté des contours, particulièrement dans les secteurs qui se développent aux franges des bourgs et des villages, et de préserver comme de développer la trame paysagère dans les cœurs d'îlots.



1

échelle

Force du climat, souci d'économie des matériaux ? L'échelle des bâtiments paraît comme réduite. On arpente les ruelles et querreux à hauteur des murs de clos et des toits, guidé par l'alignement des fenêtres souvent très basses.

L'industrialisation des matériaux et des éléments de construction, la normalisation des dimensions des portes et fenêtres, bousculent ce rapport d'échelle qu'il faut s'attacher à respecter. Ici plus qu'ailleurs, la norme ne peut remplacer l'attention au patrimoine.



2

bâti

La disposition des voies et places fixe l'ordre des lieux privés et constitue la règle générique de l'urbanisme. Les constructions se développent à partir de l'espace public où elles forment un front bâti continu toujours à l'alignement. Le port ou la place, la rue, s'appuient sur la façade principale des maisons.

Venelles et querreux s'y greffent pour offrir une desserte fonctionnelle : chais, dépendances, portails sur clos et jardins. Le parcours toujours sinueux abrite le promeneur des vents. Le bâti rétais est un ensemble, pas un assemblage d'architectures individuelles.



3